

**Extrait du registre
aux délibérations du conseil communal
de la commune de Bettembourg**



Séance publique du 3 avril 2015

Date de l'annonce publique: 26 mars 2015

Date de la convocation des conseillers: 26 mars 2015

Présents: Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre; Madame Josée LORSCHÉ, échevine; Monsieur Gusty GRAAS, échevin; Messieurs Roby BIWER et Fränz D'ONGHIA, conseillers; Madame Christine DOERNER, conseillère; Messieurs Guy FRANTZEN et Claude FOURNEL, conseillers; Madame Sylvie JANSÀ, conseillère; Messieurs Jean-Jacques SCHROEDER et Laurent BAULER, conseillers; Mesdames Monique MERK-LAUTERBOUR et Pascale KOLB, conseillères; Monsieur Jean-Marie MRECHES, secrétaire.

Excusé :

Point de l'ordre du jour N° 2.2.

Objet RESOLUTION DANS LE CADRE DU PACTE CLIMAT

Le conseil communal,

Ouï les explications du collège échevinal au sujet de l'élaboration d'un concept énergétique et d'un plan d'action dans le cadre du pacte climat auquel la commune de Bettembourg a souscrit ;

Considérant que la commune de Bettembourg, en tant que membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg », s'est engagée à réduire la consommation d'énergie et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire ;

Estimant judicieux, dans le but de réaliser des économies d'énergies et de promouvoir les sources d'énergies renouvelables, de s'associer à la politique gouvernementale qui consiste à soutenir financièrement les actions de particuliers allant dans le même sens ;

Vu le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels ;

Vu la loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes ;

Vu sa délibération du 26 avril 2013 approuvant la convention Pacte Climat conclue le 13 mars 2013 concernant la lutte contre le changement climatique ;

Vu le deuxième Plan d'action national climat du 22 mai 2013 ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée ;

Après délibération,

s'engage à l'unanimité des voix

1. à élaborer un plan d'action pour le climat ainsi qu'un un concept énergétique jusqu'au 31 décembre 2015 en tenant compte des objectifs suivants à atteindre à moyen et long terme :

- réduire la consommation d'énergie ;
- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et réduire les émissions de CO₂ ;
- optimiser et utiliser le potentiel local de production d'énergies renouvelables ;
- protéger les milieux naturels.

2. à lier dans la mesure du possible, les appels d'offres ou de concours pour des projets urbanistiques ou architecturaux à des critères durables en matière d'économie d'énergie, de lutte contre le changement climatique et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Ces critères respectent les stratégies suivantes :

- définir des standards énergétiques pour les bâtiments ;
- inciter la rénovation énergétique des habitations ;
- mettre en valeur les sources d'énergies renouvelables ;
- renouveler le système de chauffage à distance sur base de pellets en bois ;
- promouvoir la construction durable et écologique ;
- augmenter l'offre des moyens et des infrastructures pour la mobilité douce ;
- favoriser l'accessibilité aux transports publics, au réseau cyclable et piétonnier ;
- respecter et protéger la biodiversité dans les zones urbaines.

3. à définir des normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics en respectant les critères suivants :

- optimiser l'efficacité thermique du bâtiment ;
- installer des systèmes de production d'énergies renouvelables ;
- promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- mettre en place des systèmes de séparation des eaux pluviales ;
- limiter les systèmes de climatisation ;
- promouvoir la durabilité dans la construction, son exploitation et sa maintenance ;
- utiliser des matériaux écologiques dans la construction.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettembourg, le 3 avril 2015

Jean-Marie MRECHES
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre